

Expérimentation « Réflexe Prévention » à destination des établissements de santé du Grand Est

1.9.2026 - | ARS Grand Est

L'ARS lance un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner 21 établissements de santé qui participeront à la phase pilote nationale de la démarche « Réflexe Prévention ». Cette expérimentation, qui concernera 250 établissements au niveau national, vise à intégrer durablement la prévention primaire dans les pratiques de soins autour de 3 déterminants : le tabac, l'alcool et le cannabis.

Inspirée de la démarche britannique *Making Every Contact Count* (MECC), « Réflexe Prévention » vise à faire de chaque contact entre un professionnel et un patient une opportunité de prévention et de promotion de la santé.

La phase pilote engagée en 2026 cible dans un premier temps le tabac, l'alcool et le cannabis, en cohérence avec son financement par le Fonds de lutte contre les addictions.

Cette expérimentation doit permettre d'identifier les conditions de réussite de la démarche, les prérequis organisationnels et les modalités d'accompagnement, de financement et de suivi les plus adaptées, dans la perspective d'une éventuelle généralisation nationale.

Elle repose notamment sur :

- le repérage précoce des consommations ;
- la réalisation d'interventions très brèves ou brèves ;
- l'orientation des patients vers les ressources adaptées ;
- la traçabilité des actions de prévention dans le dossier patient informatisé.

Inspirée de la démarche britannique *Making Every Contact Count* (MECC), « Réflexe Prévention » vise à faire de chaque contact entre un professionnel et un patient une opportunité de prévention et de promotion de la santé.

La phase pilote engagée en 2026 cible dans un premier temps le tabac, l'alcool et le cannabis, en cohérence avec son financement par le Fonds de lutte contre les addictions.

Cette expérimentation doit permettre d'identifier les conditions de réussite de la démarche, les prérequis organisationnels et les modalités d'accompagnement, de financement et de suivi les plus adaptées, dans la perspective d'une éventuelle généralisation nationale.

Elle repose notamment sur :

- le repérage précoce des consommations ;
- la réalisation d'interventions très brèves ou brèves ;
- l'orientation des patients vers les ressources adaptées ;
- la traçabilité des actions de prévention dans le dossier patient informatisé.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la région Grand Est répondant aux conditions de recevabilité définies dans le cahier des charges, et notamment disposant d'un **dossier patient informatisé (DPI)**.

Les établissements candidats disposent d'une latitude pour définir le périmètre de déploiement de la démarche et ses modalités de mise en œuvre, dans le respect des objectifs de l'expérimentation.

Les établissements retenus bénéficieront d'une dotation d'amorçage calculée sur la base d'un montant moyen de **40 000 € par établissement**, modulable en fonction des caractéristiques et du projet proposé.

Cette dotation est destinée à soutenir notamment la coordination, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la région Grand Est répondant aux conditions de recevabilité définies dans le cahier des charges, et notamment disposant d'un **dossier patient informatisé (DPI)**.

Les établissements candidats disposent d'une latitude pour définir le périmètre de déploiement de la démarche et ses modalités de mise en œuvre, dans le respect des objectifs de l'expérimentation.

Les établissements retenus bénéficieront d'une dotation d'amorçage calculée sur la base d'un montant moyen de **40 000 € par établissement**, modulable en fonction des caractéristiques et du projet proposé.

Cette dotation est destinée à soutenir notamment la coordination, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

Les établissements souhaitant candidater doivent déposer leur dossier sur la plateforme **STARS-FIR au plus tard le 9 octobre 2026 à minuit**, conformément aux modalités précisées dans le cahier des charges.

Le tableau Excel intitulé « **AMI Réflexe Prévention 2026 | Annexe technique Grand Est** » devra obligatoirement être joint au dossier. L'absence de cette pièce entraînera l'irrecevabilité de la candidature.

Les candidatures seront instruites par l'ARS Grand Est entre le **12 octobre et le 30 octobre 2026**.

Les décisions seront notifiées aux établissements **début novembre 2026**.

Les établissements souhaitant candidater doivent déposer leur dossier sur la plateforme **STARS-FIR au plus tard le 9 octobre 2026 à minuit**, conformément aux modalités précisées dans le cahier des charges.

Le tableau Excel intitulé « **AMI Réflexe Prévention 2026 | Annexe technique Grand Est** » devra obligatoirement être joint au dossier. L'absence de cette pièce entraînera l'irrecevabilité de la candidature.

Les candidatures seront instruites par l'ARS Grand Est entre le **12 octobre et le 30 octobre 2026**.

Les décisions seront notifiées aux établissements **début novembre 2026**.

- **Documents constitutifs de la demande**

CDC_AMI Réflexe Prévention Grand Est 01.09.2026 (pdf, 832.54 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe_technique_Grand Est (xlsx, 12.49 Ko)

- **Instruction nationale**

AMI Réflexe Prévention 2026_Instruction ARS signée (pdf, 187.57 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 1 - Cahier des charges (pdf, 343.8 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 2 - Répartition indicative nombre ES par région (pdf, 58.17 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 3 - Tableau nombre ES post AMI (pdf, 134.65 Ko)

- **Grille d'instruction (à titre d'exemple)**

AMI Réflexe Prévention 2026 | Grille instruction Grand Est (xlsx, 40.94 Ko)

- **Foire aux questions (*complétée au fur et à mesure des échanges*)**

AMI Réflexe Prévention 2026 | FAQ Grand Est (docx, 60.89 Ko)

- **Documents constitutifs de la demande**

CDC_AMI Réflexe Prévention Grand Est 01.09.2026 (pdf, 832.54 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe_technique_Grand Est (xlsx, 12.49 Ko)

- **Instruction nationale**

AMI Réflexe Prévention 2026_Instruction ARS signée (pdf, 187.57 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 1 - Cahier des charges (pdf, 343.8 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 2 - Répartition indicative nombre ES par région (pdf, 58.17 Ko) AMI Réflexe Prévention 2026_Annexe 3 - Tableau nombre ES post AMI (pdf, 134.65 Ko)

- **Grille d'instruction (à titre d'exemple)**

AMI Réflexe Prévention 2026 | Grille instruction Grand Est (xlsx, 40.94 Ko)

- **Foire aux questions (*complétée au fur et à mesure des échanges*)**

AMI Réflexe Prévention 2026 | FAQ Grand Est (docx, 60.89 Ko)

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/experimentation-reflexe-prevention-destination-des-etablissements-de-sante-du-grand-est>